

Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement d'ETAMPES

Extrait du registre des DELIBERATIONS

Commune de DOURDAN

du Conseil Municipal du 16 juillet 2020

Nomenclature N° : 5

Conseillers en exercice : 33

N°DEL2020044

Présents : 30

Votants : 24

Objet : Désignation des délégués appelés à siéger au Syndicat Intercommunal de Transports de la Région de Dourdan

Le jeudi 16 juillet 2020 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Monsieur le Maire le 10 juillet 2020, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Paolo DE CARVALHO, à la salle des fêtes de Dourdan.

PRESENTS : Paolo DE CARVALHO – Josépha BREBION – Rémy BRUNEL – Isabelle PRADOT – Benoît PANOT – Mohamed MOURDI – Karina STUDER – Philippe CELESTIN – Daouda TIMERA – Murielle VIEYRA – Pascal AUDOUIN – Jean-Christophe MARMILLON – Sébastien COMBELLES – Laurent LARREGAIN – Christelle AMAND – Nadia LE BOURNOT – Marc PLISSONNEAU – Christine DOS SANTOS – Nathalie POULAIN – Barbara FAUSSET – Maxime FAUSSET-VANNIER – Sabrina BERSY – Maryvonne BOQUET – Gérard DIAZ – Sylvine HENDELUS – Eric POUBANNE – Olivier BOUTON – Nessa DAVRAIN – Marie LEPRETRE – Fabrice BARON, Conseillers Municipaux.

ABSENTES EXCUSEES : Estelle PARANT – Nadia LOUGHSALA – Nassima SEMSARI.

Conformément à l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pouvoir a été donné par Estelle PARANT à Isabelle PRADOT, Nadia LOUGHSALA à Paolo DE CARVALHO et Nassima SEMSARI à Maryvonne BOQUET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Isabelle PRADOT

Le conseil municipal entend l'exposé de Monsieur le Maire.

Créé en 1963, le Syndicat Intercommunal de Transports de la Région de Dourdan (SITRD) gère le transport des élèves vers les établissements secondaires de Dourdan.

Depuis 1999, tous les circuits du syndicat sont transformés en lignes régulières, ouvertes à tout public par décision de la Région qui crée un bassin de transport. Le syndicat ne décide donc plus des circuits qui sont dorénavant gérés par Ile-de-France Mobilités mais conserve un avis consultatif. Les lignes régulières sont créées à l'initiative des transporteurs.

A ce jour, le syndicat regroupe 22 communes dont 16 en Essonne et 6 dans le département des Yvelines.

Il est administré par un comité syndical composé de deux délégués titulaires par commune membre, élus par les conseils municipaux. Les communes désignent également deux délégués suppléants, en cas d'empêchement du ou des délégués titulaires.

Les membres du conseil municipal sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5212-7, L 2121-21 et L 2121-33,

Vu les statuts du SITRD et notamment son article VII relatif à la composition du comité syndical,

Vu la délibération N° DEL2014031 du conseil municipal du 14 avril 2014 portant sur la désignation des délégués appelés à siéger au Syndicat Intercommunal de Transports de la Région de Dourdan,

Vu la délibération N° DEL2017011 du conseil municipal du 3 mars 2017 portant sur la désignation d'un nouveau délégué appelé à siéger au sein du SITRD,

Considérant que ce syndicat est composé de 22 communes des départements de l'Essonne et des Yvelines dont la commune de Dourdan ;

Considérant que le comité syndical est composé de délégués désignés par le conseil municipal de chaque commune membre ;

Considérant qu'il convient de désigner par un vote au scrutin secret, parmi les membres du conseil municipal deux délégués titulaires et deux délégués suppléants afin de siéger au comité syndical de transport ;

Le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder par un vote à main levée.

Sont candidats « Titulaires » : Benoît PANOT – Laurent LARREGAIN

Sont candidats « Suppléants » : Pascal AUDOUIN – Estelle PARANT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité par :

- **24 voix POUR** : Paolo DE CARVALHO + le pouvoir de Nadia LOUGHSALA – Josépha BREBION – Rémy BRUNEL – Isabelle PRADOT + le pouvoir d'Estelle PARANT– Benoît PANOT – Mohamed MOURDI – Karina STUDER – Philippe CELESTIN – Daouda TIMERA – Murielle VIEYRA – Pascal AUDOUIN – Jean-Christophe MARMILLON – Sébastien COMBELLES – Laurent LARREGAIN – Christelle AMAND – Nadia LE BOURNOT – Marc PLISSONNEAU – Christine DOS SANTOS – Nathalie POULAIN –Barbara FAUSSET – Maxime FAUSSET-VANNIER – Sabrina BERSY,

- **9 Abstentions** : Maryvonne BOQUET + le pouvoir de Nassima SEMSARI – Gérard DIAZ – Sylvine HENDELUS – Olivier BOUTON – Nessa DAVRAIN - Eric POUBANNE - Marie LEPRETRE – Fabrice BARON.

- **de rapporter** les délibérations N°DEL2014031 et N°DEL2017011,
- **de désigner** les délégués appelés à siéger au sein du conseil syndical de transports comme suit :
 - en tant que **titulaires** : Benoît PANOT – Laurent LARREGAIN
 - en tant que **suppléants** : Pascal AUDOUIN – Estelle PARANT

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour Extrait Conforme
Le Maire

Paolo DE CARVALHO



Acte rendu exécutoire :

- **Publié le :** 27 JUIL. 2020
- **Transmis au représentant de l'Etat**